

**Assemblée générale**

Distr. générale
31 octobre 2024
Français
Original : russe

Soixante-dix-neuvième
Point 38 de l'ordre du jour
**Nécessité de lever le blocus économique,
commercial et financier imposé à Cuba
par les États-Unis d'Amérique**

**Lettre datée du 28 octobre 2024, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie concernant la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 38 de l'ordre du jour.

(Signé) V. Nebenzia



Annexe à la lettre datée du 28 octobre 2024 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie concernant la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie note que le blocus économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba par les États-Unis d'Amérique constitue une violation flagrante des principes et des normes universellement reconnus du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies.

Les sénateurs de la Fédération de Russie soulignent que les justes revendications du peuple cubain, qui exige que les États-Unis mettent fin aux sanctions prises contre Cuba, sont soutenues par l'écrasante majorité des États Membres de l'ONU, qui, depuis plus de 30 ans, vote en faveur des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie soutient l'abrogation de la loi Helms-Burton, adoptée aux États-Unis le 12 mars 1996, qui porte atteinte au droit souverain du peuple cubain et de ses partenaires étrangers de développer, en toute liberté et dans leur intérêt mutuel, des relations commerciales, économiques et financières.

Les sénateurs de la Fédération de Russie exigent le retrait immédiat de la République de Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme, sur laquelle cette dernière a été illégalement et arbitrairement inscrite par le Département d'État des États-Unis.

Le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie préconise le renforcement et l'élargissement de la coopération bilatérale avec l'Assemblée nationale du pouvoir populaire de la République de Cuba.

Les sénateurs de la Fédération de Russie, soulignant que les relations russo-cubaines sont traditionnellement fondées sur les principes d'amitié, de confiance et de respect mutuel, entendent continuer à soutenir les demandes légitimes du peuple cubain en faveur de la levée des restrictions imposées par les États-Unis d'Amérique à la République de Cuba, qui sont contraires au droit international.

Le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie déclare qu'il faut lever sans condition le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et invite l'Union interparlementaire et d'autres organisations parlementaires internationales ainsi que les parlements des États étrangers à plaider en faveur de la mise en application rapide des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la question.